

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.0. »

Société Civile de Placement Immobilier,
Capital Social : 209 825 850 €.
Siège Social : 9, rue Jadin, 75017 PARIS.
385 208 905R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la Société « LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à PARIS 9ème, le mercredi 24 juin 2009, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2008. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2008 ;
4. Commissariat aux comptes ;
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance ;
- 6 7.8.9.10.11.12. Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,

- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2008,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 16 010 650 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice	16 010 650 €
– report à nouveau antérieur	+ 2 557 284 €
soit,	18 567 934 €
décide :	
– de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	- 16 088 870 €
– d'affecter au report à nouveau :	2 479 064 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2008 respectivement à 281 031 726 € et à 327 319 062 €.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, prend acte de la démission de Monsieur Bruno MECHAIN, Commissaire aux comptes titulaire et, sur proposition de la Société de Gestion,
– nomme Monsieur Olivier BOURNET, actuel commissaire aux comptes suppléant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2009,
– nomme Monsieur Bernard LABOUESSE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance

Sixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur de BEAULIEU.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BLICQ.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BONGIOVANNI.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BRONSART.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur MALGRAS.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ SCI, représentée par Madame BLANC-BERT. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société civile ISIS, représentée par Madame PONTABRY. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011 ou, sur ceux de l'exercice 2010 s'il s'agit de l'attribution du mandat de Monsieur BARDIN. Le mandat de Monsieur BARDIN sera attribué au candidat élu avec le plus faible nombre de voix.

*La Société de Gestion,
PERIAL ASSET MANAGEMENT,
Jean-Christophe ANTOINE,
directeur général délégué.*

0903979